

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse, que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

LA CAISSE SOCIALE — GARANTIE PARTICULIERE A CETTE CAISSE.

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

CONTRIBUTIONS MENSUELLES.			CONTRIBUTIONS MENSUELLES.		
CLASSE ORDINAIRE.			CLASSE ORDINAIRE.		
HONORAIRES D'ADMISSION, \$3.00.			HONORAIRES D'ADMISSION, \$3.00.		
<i>Quelque soit le montant du Bon.</i>			<i>Quelque soit le montant du Bon.</i>		
Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.			LES DEUX SEXES ADMIS		
BÉNÉFICES.			HONORAIRES D'ADMISSION, \$3.00.		
En maladie :			<i>Quelque soit le montant du Bon.</i>		
Pour \$ 750 \$2.50 } Par semaine, 15 semaines par année.			BÉNÉFICES.		
En invalidité :			En invalidité :		
Pour \$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à \$ 1500 \$5.00 } paiement entier de la balance due.			Pour \$ 750 \$ 50 } Par année pendant 15 ans.		
Au décès de l'épouse :			A 65 ans révolus :		
Pour \$ 750 \$ 50 } Pour frais funéraires.			Pour \$ 750 \$ 50 } Par année pendant 15 ans.		
A 65 ans révolus :			Au décès :		
Pour \$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à \$ 1500 \$5.00 } paiement complet de la balance due.			Pour \$ 750 \$ 50 } Frais Funéraires et \$ 50 Par année jusqu'à paiement entier du Bon.		
Au décès :			REMARQUES. — Les Porteurs de Bons Mutuels, excepté ceux du sexe féminin, peuvent être admis dans la Caisse de Secours D.		
Pour \$ 750 \$ 50 } Pour et \$2.50 Par semaine jusqu'à \$ 1500 \$5.00 } paiement entier de la balance due.			Les aspirants à la Caisse Sociale âgés de plus de 45 ans ne sont pas acceptés pour plus de \$1500.		
LISEZ LES REMARQUES CI-DESSOUS					